F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1 place d'Estienne d'Orves - 75 009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000€ - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE REFUGE DES CHEMINOTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous nous sommes notamment assurés que les fonds dédiés et reportés ainsi que les provisions pour risques et charges ont été déterminés selon une approche constante. Nos vérifications ont consisté, sur la base des informations disponibles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles sont fondés les montants enregistrés et à examiner le processus ayant conduit à leur estimation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 24 avril 2024 par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 juin 2024

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN

Bilan Actif

Période 01/01/23 au 31/12/23

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 04/06/2024

Devise Euro

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	Amortissement et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				3 316
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	441 547	391 240	50 307	71 546
Immobilisations incorporelles en cours				13 440
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions	1 913 858		1 913 858	1 851 358
Installations techniques, matériel et outillage industriels	67 710 875	28 491 145	39 219 730	41 061 992
Autres immobilisationsen cours	2 990 935	2 630 783	360 152	368 969
Immobilisations corporelles	7 748 709	5 618 865	2 129 844	1 859 922
Immobilisations corporelles en cours	143 854		143 854	153 384
Avances et acomptes	8 685		8 685	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	248 400		248 400	182 000
Immobilisations financières			0	
Participations et Créances rattachées	1 468		1 468	1 468
Autres titres immobilisés	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Prêts	525 234		525 234	463 392
Autres	3 228		3 228	3 228
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**83 736 793**	**37 132 033**	**46 604 760**	**48 020 575**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	178		178	178
Avances et acomptes versés sur commandes	30 345		30 345	30 931
Créances			0	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 205 098	67 690	2 137 408	1 086 681
Créances reçues par legs ou donations	0		0	0
Autres	288 882	48 524	240 358	193 306
Valeurs mobilières de placement	3 325 031		3 325 031	3 325 031
Disponibilités	4 438 522		4 438 522	5 448 205
Charges constatées d'avance	147 638		147 638	107 023
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**10 435 694**	**116 214**	**10 319 480**	**10 191 355**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV+ V)	**94 172 487**	**37 248 247**	**56 924 240**	**58 211 930**

Bilan Passif

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise EURO

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	10 726 101	10 726 101
Réserves	895 590	895 590
Report à nouveau	473 086	851 702
Excédent ou déficit de l'exercice	228 845	-378 616
Situation nette des activités propres (sous total)	**12 323 622**	**12 094 777**
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestions contrôlée	811 394	644 972
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957	-1 953 957
Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales	-882 206	166 422
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables		
Situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico-sociales (sous-total)	**-2 024 769**	**-1 142 563**
Situation nette (sous total)	**10 298 853**	**10 952 214**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 453 020	8 939 404
Provisions réglementées	29 700	29 700
TOTAL I FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS	**18 781 573**	**19 921 318**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	248 400	182 000
Fonds dédiés	3 110 586	2 237 209
TOTAL II FONDS REPORTES ET DEDIES	**3 358 986**	**2 419 209**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	62 494	75 261
Provisions pour charges	534 519	588 538
TOTAL III PROVISIONS	**597 013**	**663 799**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 805 806	28 086 335
Emprunts et dettes financières diverses	1 383 436	1 380 496
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	974 185	1 068 058
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 751 396	3 750 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 190 266	917 501
Produits constatés d'avance	81 579	4 289
TOTAL IV DETTES	**34 186 668**	**35 207 604**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV)	**56 924 240**	**58 211 930**

Compte de Résultat en liste

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 04/06/24

Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	112 255	112 700
Vente de biens et services	328 766	268 527
Ventes de prestations de services	428 536	417 903
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	31 525 824	29 014 765
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ressoures liées à la générosité du public		
Dons manuels		0
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts	80 759	440 557
de charges		
Utilisation des fonds dédiés	557 452	369 038
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels	32 155	15 043
Mécénat		
Legs et donations	519 441	124 977
Quote-part de dotations consomptibles virées au cpte de résultat		
Autres produits		0
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**33 585 188**	**30 763 510**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	3 501 044	2 998 847
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 929 260	5 038 162
Impôts, taxes et versements assimilés	1 504 056	1 401 575
Salaires et traitements	13 537 020	12 579 140
Charges sociales	5 888 557	5 427 186
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	2 406 905	2 411 496
Dotations aux provisions	5 907	36 741
Report en fonds dédiés	1 430 828	333 800
Autres charges		
Autres charges sur legs et donations	2 944	692
Charges des comités	441 280	541 394
Autres	17 596	22 204
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**33 665 396**	**30 791 237**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-80 208**	**-27 725**
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	2 329	4 556
Autres intérêts et produits assimilés	9 464	501
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	**11 793**	**5 057**
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	1 050 610	674 599
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	**1 050 610**	**674 599**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-1 038 817**	**-669 542**

Compte de Résultat en liste-suite

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**-1 119 025**	**-697 267**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	318	0
Legs et donations		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
QP des subventions d'investissement virée au compte de résultat	486 383	486 383
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	**486 701**	**486 383**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	19 519	507
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	**19 519**	**507**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**467 182**	**485 876**
Impôts sur les bénéfices (VII)	1 518	803
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**34 083 682**	**31 254 950**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	**34 737 043**	**31 467 144**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-653 361**	**-212 194**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	479 700	368 496
TOTAL	**368 496**	**368 496**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	479 700	368 496
TOTAL	**368 496**	**368 496**

LE REFUGE DES CHEMINOTS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

Résultat (résultat comptable avant reprise n-2) : -653 361 €

Le Résultat de l'activité sous contrôle, intégrant les reprises de résultats n-2, s'élève à : -653 361 €

1. **FAITS MAJEURS**
   - 1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité
   - 1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice
   - 1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice
   - 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

2. **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
   - 2.1 Organisation comptable
   - 2.2 Principes comptables retenus par l'Association
   - 2.3 Détermination du résultat
   - 2.4 Immobilisations et amortissements
   - 2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres
   - 2.6 Créances usagers et autres créances
   - 2.7 Subventions d'investissement
   - 2.8 Provisions pour risques et charges
   - 2.9 Fonds dédiés
   - 2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps
   - 2.11 Legs et donations et fonds reportés
   - 2.12 Cotisations
   - 2.13 Contributions volontaires en nature

3. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT**
   - 3.1 Résultat comptable
   - 3.2 Résultat de gestion contrôlé et résultat sous contrôle des tiers financeurs

4. **AUTRES INFORMATIONS**
   - 4.1 Effectif
   - 4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus
     - 4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles
     - 4.2.2 Autres engagements donnés
   - 4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs
   - 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

LE REFUGE DES CHEMINOTS

1. FAITS MAJEURS

1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

L'Association « LE REFUGE DES CHEMINOTS », fondée en 1926 et reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1930, a pour but d'acquérir, de créer et de gérer des maisons de retraite et de repos dont certaines peuvent comporter des sections de cure médicale.

Elle réunit dans un climat d'amitié des personnes qui, soit dans leur vie professionnelle, soir par d'autres approches, marquent l'intérêt pour le milieu ferroviaire.

Elle offre à ses membres des possibilités de séjours ou de retraite, en associant les générations et en aidant à vaincre la solitude des personnes âgées.

Les moyens d'action de l'Association sont les maisons dont elle assure la gestion, le bulletin périodique, l'activité des comités locaux, les réunions, les conférences, l'organisation de séjours dans ses résidences er de voyages extérieurs à l'occasion de réunions de ses membres pour des motifs de propagande.

La liste des établissements et services au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Etablissement	Localisation	Type d'établissement	N° Finess	Nb de places autorisées au 31/12/2022	Nb de places autorisées au 31/12/2023
Georges Rosset	Rambouillet	EHPAD	780701652	80	80
André Louis Bienvenu	Mouans-Sartoux	EHPAD	060021029	89	89
Lou Casteig	Salies de Béarn	EHPAD	640786836	78	78
Le Val de l'Eve	Saint-Nazaire	EHPAD	440009421	80	80
La Forêt	Bagnoles de l'Orne	EHPAD	610781569	72	72
L'Orangerie	Ivry-sur-Seine	EHPAD	940012339	142	142
Bon Repos	La Montagne	EHPAD	440003069	53	53
Val de Courance Services	Saint-Nazaire		-	-	-

1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice

Aucune modification majeure du périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

L'Association a versé en 2023 les revalorisations salariales suivantes :

- la revalorisation Ségur 1 applicable au personnel des ehpads
- la revalorisation Ségur 2 applicable aux aides-soignants, aux infirmiers, infirmiers coordinateurs et kinésithérapeute
- la prime Grand âge applicable aux aides-soignants, aux aides médico-psychologique et accompagnants éducatifs et sociaux
- l'indemnité applicable aux médecins.

Les ARS ont financé les mesures à hauteur de 2 281 925€.

L'augmentation du Smic à deux reprises au cours de l'année 2023 (janvier et mai) ont contribué à accroître les charges de personnel.

Les prêts PLS (Prêts Locatif Social) sont indexés au taux du livret A. Or le taux du livret A, compte tenu de l'inflation, a connu une augmentation de 1% passant de 2% en janvier 2023 à 3% au 1er février 2023. Ce qui a grevé les charges d'intérêts des emprunts.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis dans un contexte inflationniste à deux chiffres.
Si l'inflation tend à baisser en 2024, elle reste toujours supérieure aux tarifs à destination des résidents et aux dotations allouées par les Autorités de Tarification.

Les établissements continuent leurs recherches actives de ressources supplémentaires (alerte auprès des financeurs, renégociation des GMP, pathos...) tout en menant en parallèle l'élaboration d'un plan d'économie garantissant la qualité de prise en charge des résidents.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Organisation comptable

L'Association LE REFUGE DES CHEMINOTS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont rattachés sous le contrôle des tiers financeurs.

La tenue de la comptabilité de l'Association est centralisée au siège. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (EHPAD).

2.2 Principes comptables retenus par l'Association

Les comptes 2022 sont élaborés et présentés conformément au règlement n°2014-03 du plan comptable général, au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n° 2019-04 de l'autorité des normes comptables (ANC) relatif aux activités sociales et médico-sociales.

L'article R.314-5 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F) prévoit que la liste des comptes qui doivent être obligatoirement ouverts dans les établissements gérés par une personne morale de droit privé est fixée par arrêté, les comptes non prévus étant ouverts conformément au plan comptable général.

Le plan comptable applicable « aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant du I de l'article L. 312-1 du C.A.S.F » pour les comptes clos au 31 décembre 2021 est celui mis à jour par l'arrêté du 23 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3 Détermination du résultat

Le résultat comptable est composé :

- du résultat définitivement acquis des activités en propre, comprend les opérations liées à l'animation du projet associatif, la gestion de la trésorerie globale, le suivi des projets d'ouverture de nouveaux établissements et la formation.
- des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

L'ensemble des établissements sont sous contrôle des ARS ou du Conseil Départemental qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

2.4 Immobilisations et amortissements

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les acquisitions de logiciels.

Les **immobilisations corporelles** regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel... Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais également des frais accessoires (honoraires d'architectes, de géomètre experts, assurances dommages ouvrages, intérêts liés au financement du projet...).

L'Association applique le règlement ANC 2018-06 sur les actifs.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien (Construction 15 à 60 ans ; agencements et installations 10 à 15 ans ; matériel et outillage 10 ans ; matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans et matériel de transport 5 ans).

Par ailleurs, des amortissements dérogatoires peuvent être comptabilisés sur certains sites pour tenir compte de leur réalité économique ainsi que des exigences des tiers financeurs.

Les dépréciations des immobilisations : une dépréciation est constatée dès lors que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable et que cet écart est significatif.

2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres

Les valeurs brutes de placement détenues par l'Association sont des produits sécurisés (compte à terme, SICAV...)

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6 Créances usagers et autres créances

Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. C'est le cas lorsque les tutelles contestent le règlement de certaines créances antérieures.

2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement correspondent aux fonds attribués par l'ARS ou le Conseil Départemental afin de financer des immobilisations. Elles sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'Association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste incertain. Il s'agit notamment des provisions pour départ en retraite, des provisions pour litiges...

Les provisions pour départ en retraite sont constituées avec ou sans accord des autorités de tarification pour couvrir ces charges futures des indemnités de départ en retraite. Les provisions calculées s'élèvent à 534 518.74 € au 31 décembre 2023.

Elles sont constituées pour tous salariés présents au 31 décembre de l'année. La méthode retenue dans le cadre du calcul de cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetés. Cet engagement représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie. De manière plus précise, cet engagement a été appréhendé en prenant en compte :

- Les dispositions de la convention collective « FEHAP 1951 »,

- L'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- L'application d'un taux de charges sociales et fiscales de 52%
- Un faible turn-over au sein de l'Association,
- Un taux d'actualisation de 3.53% correspondant à la moyenne du taux IBOXX à la fin des trois derniers exercices.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par le financeur à des projets défis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée.

Les fonds reçus en cours d'exercice et non utilisé à la clôture sont portés au bilan dans les comptes de fonds dédiés par le biais d'un compte de charge intitulé « Reports en fonds dédiés ». Ce compte figure sur une ligne distincte en charges d'exploitation du compte de résultat.

A l'inverse, quand des fonds reçus lors d'un exercice antérieur ont été utilisés au cours de l'exercice conformément aux engagements pris, les fonds sont rapportés au compte de résultat par le biais de comptes de produits : « Utilisations des fonds dédiés ». Ces comptes figurent également sur une ligne distincte en produits d'exploitation du compte de résultat. (cf. le Tableau de Suivi des fonds dédiés).

2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps

Les provisions pour congés annuels : l'Association enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices. Cette provision couvre les droits acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

2.11 Legs et donations et fonds reportés

Les legs ou donations sont comptabilisés à leur acceptation par le Conseil d'Administration, en fonction de la nature de la libéralité, en contrepartie d'un produit d'exploitation. Il en ressort la création des rubriques suivantes :

- à l'actif immobilisé : « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » ;
- à l'actif circulant : « créances reçues par legs ou donations » ;
- en produits : « Legs et donations » ;
- en charges : « Autres charges sur legs et donations » dans la rubrique « Autres charges ».

A la clôture de l'exercice, les opérations des legs et donations acceptées au cours de l'exercice mais qui n'ont pas donné lieu à un encaissement sont neutralisés dans le compte de résultat. Le montant de l'encaissement attendu du legs est inscrit au passif du bilan en « fonds reportés ».

La rubrique « legs et donations » figurant en produit du compte de résultat se décompose comme suit :

Produits	Montants
Le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	576 347
Cession issues des legs ou donations	99 494
Utilisation des fonds reportés	90 000
Charges	**Montants**
VNC des biens reçus par legs ou donation	- 90 000
Report en fonds dédiés	-156 400
Solde la rubrique	519 441

2.12 Cotisations

Les cotisations sont enregistrées en produits lors de leurs encaissements.

2.13 Contributions volontaires en nature

Concernant le bénévolat, il s'agit pour le Refuge des Cheminots de l'ensemble des administrateurs et des bénévoles au sein de l'association et des comités. Le taux horaire retenu est 36€.

Les données 2023 vous sont présentées ci-après :

- Administrateurs : 2 790 heures valorisées à 100 440€
- Membres des comités : 10 535 heures valorisées à 379 260€

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

3.1 Résultat comptable

Le résultat comptable de l'association se décompose ainsi :

Rubriques	G Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	Orangerie	Bon Repos	Val de Courance Services	Siège	*Ret. Compt.*	Total
Total Produits	4 865 915	5 178 492	3 842 318	4 249 031	4 009 811	8 464 969	2 268 608	109 682	2 156 603	*-815 344*	34 330 083
Total Charges	5 007 183	4 828 883	4 324 356	4 381 306	4 101 114	8 706 757	2 411 749	152 282	1 913 481	*-843 669*	34 983 444
Résultat Comptable	**-141 268**	**349 609**	**-482 038**	**-132 275**	**-91 303**	**-241 789**	**-143 141**	**-42 601**	**243 122**	*28 325*	**-653 361**

Les comptes de l'Association sont présentés en neutralisant les écritures intra-structure, soit :

-les produits sont diminués des frais de siège enregistrés par le siège (797 598€) ainsi que des quote-part des subventions du siège virées au résultat (5 642€)

- les charges sont diminuées des frais de siège enregistrés par les établissements (797 598€) et des subventions accordées par le siège aux établissements (55 643€).

En conséquence, l'Association Le refuge des Cheminots enregistre un déficit total d'un montant de

-**653 361€** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.2 Résultat de gestion contrôlée et résultat sous contrôle des tiers financeurs

Rubriques	G. Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	L'Orangerie	Bon Repos	Total
Résultat comptable	**-141 268**	**+349 609**	**-482 038**	**-132 275**	**-91 303**	**-241 789**	**-143 141**	**-882 206**
Reprises de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat affectable hors siège	**-141 268**	**+349 609**	**-482 038**	**-132 275**	**-91 303**	**-241 789**	**-143 141**	**-882 206**

Après la prise en compte du résultat du siège et Val de Courance Services, le résultat affectable s'élève à **-653 361 €.**

La définition de ces deux niveaux de résultat a été rappelée précédemment (paragraphe 2.3).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif de l'association s'élève à 348 salariés (dont 26 cadres).

4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus

4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles

L'Association a bénéficié de la garantie de collectivités territoriales :

- EHPAD Georges Rosset :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 3 308 K€
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 309 K€.

- EHPAD André Louis Bienvenu :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et à hauteur de 50% par le département des Alpes-Maritimes pour un montant total de 8 283 K€.

- EHPAD Lou Casteig :
  - Garantie concédée à hauteur de 100% par le département des Pyrénées-Atlantiques pour un montant de 4 000 K€.

- EHPAD Le Val de l'Eve :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune de Saint-Nazaire et à hauteur de 50% par le département de Loire-Atlantique pour un montant de 6 541 K€.
- EHPAD La Forêt :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 1 280K€.
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 264 K€.

- EHPAD L'Orangerie
  - Emprunt PLS avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 10 800 k€- Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
  - Emprunt PHARE avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 3 800 K€. Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
  - Mise à disposition de l'Association à titre gracieux d'un terrain par l'AP HP (durée : 52 ans en intégrant les 2 ans de travaux)
  - Convention d'octroi de subventions par la Région Ile de France : 1 540 K€.
  - Convention d'octroi de subventions par le Conseil départemental : 2 028 K€.

- EHPAD BON REPOS
    - Emprunt PLS avec le Crédit Mutuel pour 1 614 829€-Garanties concédées à hauteur de 807 415€ par la Commune de la Montagne et à hauteur de 807 414€ par le Conseil Départemental de Loire Atlantique

4.2.2 Autres engagements donnés

L'Association a donné une garantie bancaire à 1ère demande au cessionnaire de la construction située sur la commune de Pornichet d'une valeur de 325 000€.

4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'Association

Les membres du Conseil d'Administration, du bureau, de l'Assemblée Générale, sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'Association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, facturé au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 43 570 Euros TTC.

Immobilisations

Période 01/01/23 au 31/12/23

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 04/06/24

Devise Euro

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immmobilisations incorporelles	440 927		4 597
TOTAL Immobilisations Incorporelles	**440 927**		**4 597**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 851 358		62 500
Constructions sur sol propre	13 927 964		
Constructions sur sol d'autrui	25 486 696		
Constructions installations générales	28 296 215		
Installations techniques et outillage industriels	2 876 794		116 055
Installations générales, agencements et divers	2 854 920		911 308
Matériel de transport	309 253		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 584 662		88 567
Immobilisations corporelles en cours	153 384		179 702
Avances et acomptes	0		168 685
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	182 000		156 400
Total immobilisations corporelles	**79 523 246**		**1 683 217**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations	1 468		
Autres titres immobilisés	2 000 000		
Prêts et autres immovilisations financières	466 620		63 687
Total immobilisations financières	**2 468 088**		**63 687**
TOTAL GENERAL	82 432 261		1 751 501

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immmobilisations incorporelles		3 977	441 547	
TOTAL Immobilisations Incorporelles		**3 977**	**441 547**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			1 913 858	
Constructions sur sol propre			13 927 964	
Constructions sur sol d'autrui			25 486 696	
Constructions installations générales			28 296 215	
Installations techniques et outillage industriels		1 914	2 990 935	
Installations générales, agencements et divers			3 766 228	
Matériel de transport			309 253	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 673 229	
Immobilisations corporelles en cours		189 232	143 854	
Avances et acomptes		160 000	8 685	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		90 000	248 400	
Total immobilisations corporelles		**441 146**	**80 765 317**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations			1 468	
Autres titres immobilisés			2 000 000	
Prêts et autres immobilisations financières		1 846	528 461	
Total immobilisations financières		**1 846**	**2 529 929**	
TOTAL GENERAL		446 969	83 736 793	

Amortissements

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	366 065	57 001	31 826	391 240
TOTAL immobilisations incorporelles :	**366 065**	**57 001**	**31 826**	**391 240**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	6 772 115	1 057 162	634 297	7 194 980
Constructions sur sol d'autrui	8 754 931	1 412 539	661 097	9 506 373
Constructions installations générales	11 121 837	1 669 888	1 001 933	11 789 792
Installations techn. et outillage industriel	2 507 825	267 225	144 266	2 630 783
Inst. générales, agencements et divers	1 594 990	709 983	410 953	1 894 020
Matériel de transport	309 253			309 253
Mat. de bureau, informatique et mobil.	3 298 113	244 426	138 274	3 415 592
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**34 359 063**	**5 361 222**	**2 990 820**	**36 740 793**
TOTAL GÉNÉRAL	34 725 128	5 418 223	3 022 646	37 132 033

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

Etat des Créances et Dettes

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise EURO

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	525 234	5 314	519 920
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	**525 234**	**5 314**	**519 920**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	2 205 098	2 137 408	67 690
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et charges sociales à récupérer	11 324	11 324	
Etat et autres collectivités publiques	16 580	16 580	
Confédérations, Fédérations, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	54 443	54 443	
Total de l'actif circulant :	**2 287 445**	**2 219 755**	**67 690**
TOTAL GENERAL	2 812 679	2 225 069	587 610

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès des étab.de crédit	26 805 806	1 530 429	5 238 117	20 037 260
Emprunt et dettes financières diverses	1 383 436	57 213	228 849	1 097 374
Dettes sur immo. Et comptes rattachés	0	0		
TOTAL :	**28 189 242**	**1 587 642**	**5 466 966**	**21 134 634**
Fournisseurs et comptes rattachés	974 185	974 185		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	3 175 448	3 175 448		
Etat et autres collectivités publiques	575 947	575 947		
Conf., Fédérations, Asso. & organ. Appar				
Autres dettes	1 190 266	1 190 266		
TOTAL	**5 915 846**	**5 915 846**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	34 105 088	7 503 488	5 466 966	21 134 634

Provisions inscrites au Bilan

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise EUROS

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	75 261		-12 767	62 494
Provisions pour indemnités de retraite	588 538	5 907	-59 926	534 519
Total	**663 799**	**5 907**	**-72 693**	**597 013**

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provisions sur comptes clients	67 690	0	0	67 690
Autres provisions pour dépréciation	50 925		-2 401	48 524
Total	**118 615**	**0**	**-2 401**	**116 214**

TOTAL GENERAL	782 414	5 907	-75 094	713 227

Produits à Recevoir

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	8 514
Personnel	
Organismes sociaux	12 440
État	(23 555)
Divers, produits à recevoir	99 806
Autres créances	44 586
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	**1 111**
TOTAL	**142 902**

© Sage

Charges à Payer

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	187 930
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 031
Dettes fiscales et sociales	1 873 902
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	183
Autres dettes	6 259
TOTAL	2 289 305

© Sage

Tableau des fonds dédiés

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise EURO

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Variation des fonds dédiés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Subvention versée par l'autorité de contrôle pour une action définie	1 106 158	328 464	-450 826	983 796
Legs affecté par la commission d'engagement à des actions définies	350 415	3125	-45 582	307 958
Contribution financière pour financer le renouvellement des immobilisations accordées par l'autorité de tarification.	780 636	1 036 748	-101 949	1 715 435
Contributions financières des autres oraganismes	0	119 284	-15 887	103 397
Total des Fonds dédiés	**2 237 209**	**1 487 621**	**-614 244**	**3 110 586**

Variation des fonds reportés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Legs Mme LARUE	92 000			92 000
Legs Mr JOYEUX	90 000		-90 000	0
Legs Mr Oxarango	0	156 400		156 400
Total des fonds reportés	**182 000**	**156 400**	**-90 000**	**248 400**

Tableau de variation des fonds propres

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/06/24
Devise EURO

Variation des fonds propres sans droit de reprise	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 726 101				10 726 101
Réserves autres que sur Projets Associatifs	895 590				895 590
Report à nouveau	851 702	-378 616			473 086
Excédent ou Déficit de l'exercice hors activités ESMS	-378 616		228 845	378 616	228 845
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	0				0
Provisions réglementées	0				0
Total des Fonds propres sans droit de reprise	**12 094 777**	**-378 616**	**228 845**	**378 616**	**12 323 622**

Variation des fonds propres des activités ESMS	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Report à nouveau ESMS	644 972	166 422			811 394
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957				-1 953 957
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables	0				0
Report à nouveau des charges rejetées					0
Excédent ou Déficit de l'exercice de l'activité ESMS	166 422		-882 206	-166 422	-882 206
Total des fonds propres des activités ESMS	**-1 142 563**	**166 422**	**-882 206**	**-166 422**	**-2 024 769**

TOTAL DES FONDS PROPRES	10 952 214	-212 194	-653 361	212 194	10 298 853

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2023

Conventions relevant de l'article L. 313-25 et R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- *Nature et objet :*

  Rémunérations et avantages de toute nature versés aux administrateurs, dirigeants, et directeurs d'établissement, tant par la gestion contrôlée que par la gestion propre, soit directement ou indirectement par personne interposée.

  Modalités :

  La rémunération totale inscrite en charge durant l'exercice 2023 s'élève à 662 159 €. Les membres de leur famille n'ont perçu aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'exercice.

Paris, le 4 juin 2024

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN